

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE Carrosserie CHARRIAU-EVAIN

Saint-Père-en-Retz (44)

1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre Carrosserie Charriau Evain, situé à Saint-Père-en-Retz (44), et le client dans le cadre des prestations de réparation, d'entretien, de carrosserie et de vente de pièces automobiles. Toute commande ou acceptation de devis implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV.

2 – Devis et commande

Toute intervention peut faire l'objet d'un devis préalable à la demande du client. Le devis est valable 30 jours sauf mention contraire. La signature du devis ou la validation orale/écrite par le client vaut acceptation des travaux et des présentes CGV.

3 – Ordre de réparation

Toute intervention peut donner lieu à l'établissement d'un ordre de réparation mentionnant notamment les travaux demandés, le kilométrage du véhicule et les coordonnées du client. Cet ordre vaut autorisation d'intervention.

4 – Travaux supplémentaires

Si des travaux supplémentaires apparaissent nécessaires lors de l'intervention, le garage s'engage à informer le client et à obtenir son accord préalable, sauf impossibilité technique ou urgence liée à la sécurité du véhicule.

5 – Prix

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent hors taxes. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de l'intervention. Le garage se réserve le droit de modifier ses tarifs.

6 – Pièces détachées

Les pièces remplacées peuvent être d'origine constructeur, équivalentes ou issues de l'économie circulaire conformément à la réglementation. Le client peut demander la restitution des pièces remplacées sauf échange standard ou garantie.

7 – Paiement

Le paiement est exigible à la restitution du véhicule sauf accord particulier. Les moyens de paiement acceptés sont espèces (dans la limite légale), carte bancaire, virement ou chèque. Le garage se réserve le droit de refuser un chèque.

8 – Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne des pénalités calculées au taux légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément à l'article L441n10 du Code de commerce.

9 – Droit de rétention

Conformément à la législation, le garage peut exercer un droit de rétention sur le véhicule jusqu'au paiement complet de la facture.

10 – Garantie des réparations

Les réparations bénéficient des garanties légales de conformité et contre les vices cachés. La garantie ne couvre pas l'usure normale, une mauvaise utilisation du véhicule, un défaut d'entretien ou une intervention d'un tiers.

11 – Responsabilité

Le garage ne saurait être tenu responsable des dommages résultant d'un défaut antérieur du véhicule, d'une défaillance technique non détectable ou d'une utilisation non conforme par le client.

12 – Gardiennage du véhicule

Après notification de la fin des travaux, le client dispose d'un délai de 5 jours ouvrés pour récupérer son véhicule. Passé ce délai, des frais de gardiennage peuvent être appliqués.

13 – Véhicule abandonné

En cas de non récupération du véhicule et conformément à la réglementation applicable aux véhicules abandonnés chez les réparateurs automobiles, le garage pourra engager les procédures légales après mise en demeure restée sans réponse.

14 – Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement pour la gestion de la relation commerciale et la facturation, conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données.

15 – Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige. Médiateur : Médiateur de la consommation (à compléter par le garage).

16 – Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera privilégiée. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège de l'établissement.

Acceptation

Toute prestation réalisée par le garage implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.